

Administration communale
Watermael-Boitsfort
Service Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1

B – 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : URB/6754 (corr. Mme A. Ruelle)
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.157/s.509
Annexe : 1 dossier

Messieurs,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Théo Vanpé, 20.
Projet d'abattage de 121 arbres et replantation dans un domaine privé.

En réponse à votre lettre du 29 septembre 2011, en référence, reçue le 6 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 octobre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé l'avis suivant.

En raison de l'impact paysager que créerait l'abattage de 121 arbres dans la propriété qui se situe partiellement dans la zone de protection de la cité-jardin Floréal, la CRMS émet un avis défavorable sur le projet.

Elle préconise une intervention moins radicale sur base d'une recherche sur l'histoire et l'évolution paysagère de la propriété et d'une réflexion globale sur la gestion du site, en tenant compte du contexte patrimonial et urbanistique environnant.

En effet, suite à la chute d'un arbre lors d'une tempête en 2010 sur un des immeubles voisins du boulevard du Souverain, le propriétaire envisage des travaux d'élagage, d'abattage et de replantation de plus d'une centaine d'arbres dans un parc privé qui représente une surface d'un peu plus d'un hectare. La propriété, qui se situe à cheval sur les communes de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem, est comprise au PRAS en zichée et reprise comme espace vert caractérisé "grand domaine privé". Elle se situe en bordure de la cité-jardin Floréal et est longée par des chemins publics (à l'ouest et au sud). La propriété compte actuellement 174 arbres, implantés surtout sur le pourtour de la propriété, et dont la plupart sont des feuillus de plus de 20 mètres de hauteur, voire 30 mètres.

Le projet, qui vise à prévenir les risques de chutes d'arbres sur les chemins et sur l'habitat voisin, prévoit également un plan de replantation, la réfection du chemin d'accès (en enrobé) et la construction d'un portail d'entrée.

La CRMS constate que la propriété a manqué d'un entretien régulier qui a conduit à la mauvaise conservation de plusieurs arbres. Elle regrette toutefois que le diagnostic repose uniquement sur un examen visuel et ne soit pas fondé sur une étude plus approfondie qui permettrait une gestion plus douce au lieu de conclure à l'abattage pur et simple de près des 3/4 de la masse végétale existante. Une telle

intervention aurait un impact important tant sur les vues vers et depuis l'ensemble classé du Floréal que sur la qualité paysagère de la propriété elle-même.

A ce sujet, le dossier évoque le vieillissement progressif des arbres mais aucune précision n'est donnée sur l'origine du site. La Commission regrette l'absence d'informations sur l'histoire de la propriété qui se situe à proximité directe d'une vaste cité-jardin construite durant l'Entre-deux-guerres. Elle demande de réaliser au préalable une petite étude historique de la propriété et de son évolution dans le contexte patrimonial et urbanistique environnant. Cette étude permettrait d'évaluer l'intérêt de rétablir ou non l'articulation du site sur les différentes structures urbaines voisines (cité-jardin classée, immeubles-barres du boulevard du Souverain, etc.) et d'affiner la pertinence des abattages en conséquence.

Enfin, la CRMS signale qu'elle recommande généralement la pose de revêtements perméables qui permettent l'écoulement des eaux dans le sol. Elle suggère de privilégier la pose de pavés (sur fondations traditionnelles) plutôt qu'un enrobé pour la réfection du chemin d'accès.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz et M. Th. Wauters) ; A.A.T.L. – D.U. (Mme F. Vanderbecq).